

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE COC

11 DECEMBRE 2024



**Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux
(21 PRESENTS/ 28 Membres)**

Conseil Régional	Pierre Vogt	ABSENT
Conseil départemental de la Manche	Isabelle BOUYER MAUPAS	PRESENTE
Conseil départemental de la Manche	Grégory GALBADON	ABSENT
Conseil départemental de la Manche	Hedwige COLLETTE	ABSENTE
Conseil départemental du Calvados	Coraline BRISON-VALOGNES	PRESENT
Union Amicale des maires du Calvados	Georges RAVENEL	Pouvoir donné à M. DUFLOT
Association des maires de la Manche	Jean-René LECHATREUX	PRESENT
Association des maires de la Manche	Benoît FIDELIN	PRESENT
Association des maires de la Manche	Denis LEBOUTEILLER	ABSENT
Association des maires de la Manche	Jean-Paul PAYEN	PRESENT
Association des maires de la Manche	Benoît Durand	PRESENT
Association des maires de la Manche	Thierry Renaud	Pouvoir donné à M. GUILLE
Association des maires de la Manche	Joel DOYERE	Pouvoir donné à M. LAURENT
Association des maires de la Manche	Christophe Gilles	PRESENT
Association des maires de la Manche	David Laurent	PRESENT
Association des maires de la Manche	Noelle LEFORESTIER	PRESENT
Association des maires de la Manche	Damien Lebouvier	PRESENT
Association des maires de la Manche	Didier Siméon	PRESENT
Association des maires de la Manche	Patricia Lecomte	ABSENT
Syndicat mixte de production d'eau de la Sienne	Alain Dufлот	PRESENT
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Hervé GUILLE	PRESENT
Institution interdépartementale du bassin de la Sienne	Valérie NOUVEL	ABSENT
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin	Laurent HUET	PRESENT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne	Stéphane VILLAESPESA	PRESENT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne	Dirk Basyn	PRESENT
Syndicat du Sage Côtiers Ouest Cotentin	Jean-Pierre LOUISE	ABSENT
Syndicat du Sage Côtiers Ouest Cotentin	Michel Picot	PRESENT
Syndicat du Sage Côtiers Ouest Cotentin	Christian Goux	PRESENT

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (9 PRESENTS / 15 Membres)

Chambre d'Agriculture du Calvados	Clotilde Hareau	ABSENT
Chambre d'Agriculture de la Manche	Jean-François BOUILLON représenté par Mme Héléne LALLEMAND	PRESENT
Chambre du commerce et d'industrie Ouest Normandie délégation Centre et Sud Manche	Gérard COULON	ABSENT
Chambre régionale des métiers et de l'artisanat	Jean-Pierre CARDIN	ABSENT
Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Manche	Maître Jean LANGEVIN	PRESENT
Comité régional de la Conchyliculture	Nicolas LESCROEL + Enola BREBANT	PRESENT
Fédération de la pêche de la Manche	Michel PHILIPPE représenté par M. Patrick CRIQUET	PRESENT
Fédération du Calvados pour la pêche	Didier DONIADO	ABSENT
Union fédérale des consommateurs	Philippe LANNIER	PRESENT
Electricité autonome française	Jacques LEGER	ABSENT
Association AVRIL	Arlette Laplace-Dolonde	PRESENT
Association Les Amis de la Côte des Havres	Ivan TATARD + Romain BONNET	PRESENT
Association des pêcheurs à pied : Comité départemental de la pêche maritime de loisirs	Denis RICHARD	PRESENT
Les moulins en Normandie	Pascal HERMON + Catherine PRUD'HOMME	PRESENT
Fédération départementale de Canoë-kayak	Claude ROULLAND	ABSENT

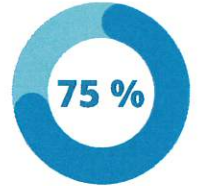
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (4 PRESENTS/12 MEMBRES)

Bassin Seine-Normandie	Marc GUILLAUME Mme KAMIL	ABSENT
Région Basse-Normandie	Michel LALANDE Philippe DURON	ABSENT
Préfecture de la Manche	Frédéric PERISSAT	ABSENT
Agence de l'eau Seine-Normandie	Ludovic GENET + Sandrine OLIVIER	PRESENT
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche	Alexandra DAVID	PRESENT
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados	Christian DUPLESSIS	ABSENT
Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement	Mélicha Macé	ABSENT
Agence régionale de Santé	Sabrina LEPELTIER	PRESENT
Office Français de la Biodiversité	Stéphane HONORE	POUVOIR à l'ARS
Direction départementale de la protection des populations	Raphaël FAYAZ-POU et Poi KERMORCANT DOLLEE	ABSENT
Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	François HOULLIER	ABSENT

TAUX DE PARTICIPATION PAR COLLÈGE

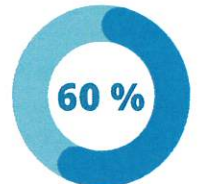
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Etaient présents : 18 membres
 Etaient présents avec pouvoir : 3 membres
21 membres sur 28 pour ce Collège



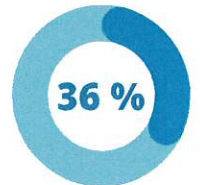
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS

Etaient présents : 9 membres
 Etaient présents avec pouvoir : néant
9 membres sur 15 pour ce Collège

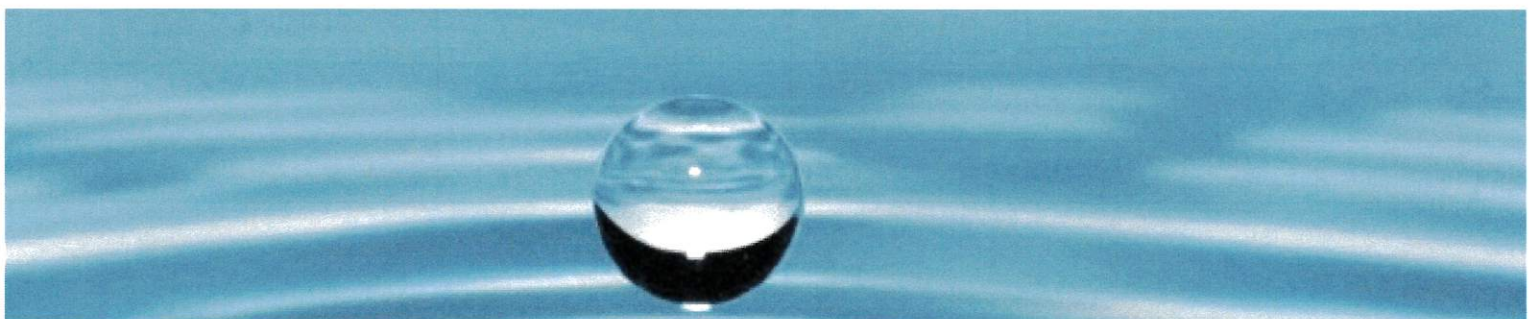
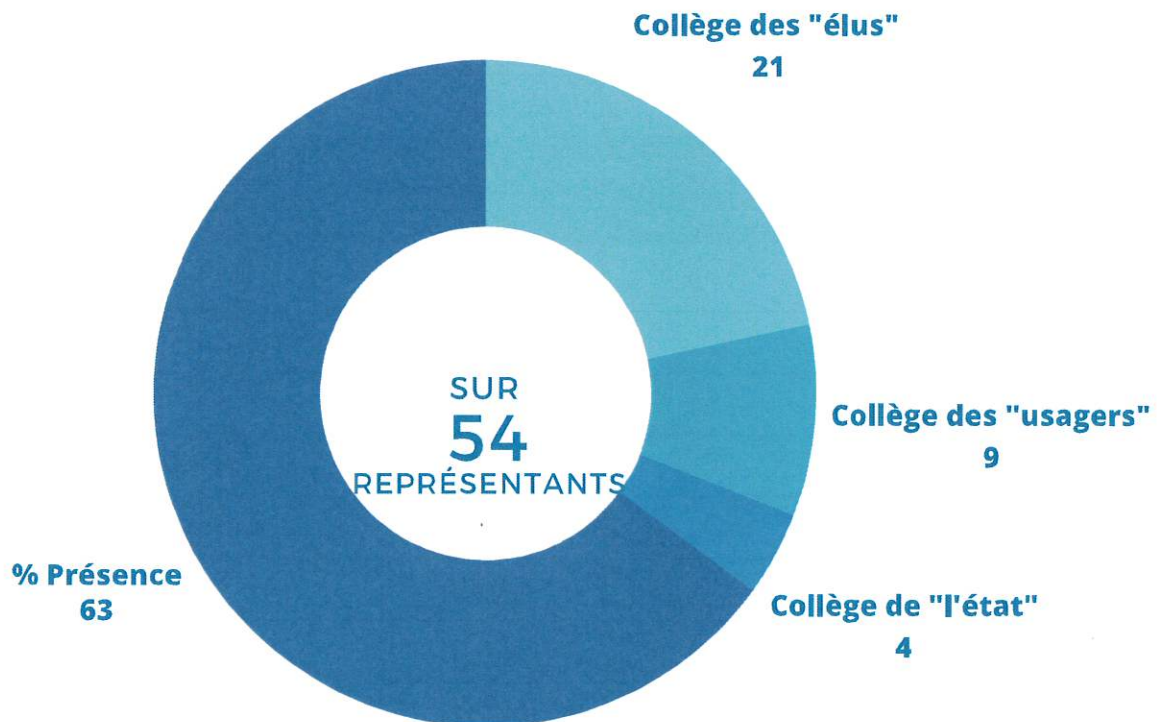


COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Etaient présents : 3 membres
 Etaient présents avec pouvoir : 1 membre
4 membres sur 11 pour ce Collège



PARTICIPATION GLOBALE



MODIFICATION DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLIC LOCAUX

Exposé des motifs

Le syndicat SAGE COC a RECU un Courrier du 18/09/2024 du Syndicat des Eaux du Bocage Virois de Vire Normandie.

Objet :

Demande du SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS DE VIRE NORMANDIE en la personne du Président M. Francis HERMON.

Le syndicat mixte de production d'eau potable de la Sienne représenté par M. Alain Dufлот dans le collège des représentants des établissements publics a fusionné au 1er janvier 2024 :
avec le SIAEPA des bruyères
et le SIVOM de Saint Sever

pour créer par arrêté préfectoral du Calvados en date du 19 juillet 2023 le syndicat des Eaux du bocage virois dont le 2ème vice Président est M. Alain DUFLOT.

Ainsi il est demandé à la CLE la REPRESENTATION de ce nouveau SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS et la poursuite de la participation de M. DUFLOT au sein du COLLEGE DES REPRESENTANTS des collectivités territoriales de leurs groupements et des établissements public locaux

DE 2024 -001

La Commission Locale de l'Eau du SAGE des CÔTIERS OUEST COTENTIN ainsi, après en avoir délibéré, les représentants de ce collège ont voté à l'unanimité des présents

- **POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE DU SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS DE VIRE NORMANDIE.**

Ce collège est maintenant ainsi représenté (cf. tableau ci-après)

et demande à la Préfecture de la Manche un arrêté modificatif de la composition de la CLE



Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Conseil Régional	Pierre VOGT
Conseil départemental du Calvados	Coraline BRISON-VALOGNES
Conseil départemental de la Manche	Isabelle BOUYER MAUPAS
Conseil départemental de la Manche	Grégory GALBADON
Conseil départemental de la Manche	Hedwige COLLETTE
Union Amicale des maires du Calvados	Georges RAVENEL
Association des maires de la Manche	Jean-René LECHATREUX
Association des maires de la Manche	Benoît FIDELIN
Association des maires de la Manche	Denis LEBOUTEILLER
Association des maires de la Manche	Jean-Paul PAYEN
Association des maires de la Manche	Benoît Durand
Association des maires de la Manche	Thierry Renaud
Association des maires de la Manche	Joel DOYERE
Association des maires de la Manche	Christophe Gilles
Association des maires de la Manche	David Laurent
Association des maires de la Manche	Noelle LEFORESTIER
Association des maires de la Manche	Damien Lebouvier
Association des maires de la Manche	Didier Siméon
Association des maires de la Manche	Patricia LECOMTE
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS	Alain Dufлот
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Hervé GUILLE
Institution interdépartementale du bassin de la Sienne	Valérie NOUVEL
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin	Laurent HUET
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne	Stéphane VILLAESPESA
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne	Dirk Basyn
Syndicat du Sage Côtiers Ouest Cotentin	Jean-Pierre LOUISE
Syndicat du Sage Côtiers Ouest Cotentin	Michel Picot
Syndicat du Sage Côtiers Ouest Cotentin	Christian Goux

STATUTS DU SYNDICAT DU SAGE COC

En 2016, la CLE s'est faite assistée du Syndicat du SAGE, qui a assuré le rôle de structure porteuse, prévue par l'article R. 212-33 du code de l'environnement.

A l'issue d'une délibération (DE N°2024-011 du 16 avril 2024), le Comité Syndical du Syndicat du SAGE COC a validé la mise en œuvre du scénario initial, qui consiste à un maintien strict de la gouvernance actuelle.

Ainsi l'adaptation des statuts du Syndicat SAGE COC, doit porter notamment sur la modification de la rédaction de l'article relatif à l'objet qui prévoyait jusqu'à ce jour que le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin portait les études pour l'élaboration et accompagner la Commission Locale de l'Eau (CLE) notamment en termes d'animation. Et que le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin n'est pas compétent pour mettre en œuvre l'ensemble des mesures que prévoira le SAGE. »

Et à la demande de la Préfecture il nous a fallu également demander l'adhésion de la communauté d'agglomération du Mont Saint Michel Normandie et de l'intercom de la Vire au Noireau directement au Syndicat du SAGE COC (décisions votées à l'unanimité le 28 novembre 2024 par ces deux instances)

Ainsi ces nouveaux statuts prennent en compte les futures missions de la structure porteuse ainsi définies et ont abouti à la réécriture de l'article 3 relatif à l'objet statutaire rédigé comme suit :

« Le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin a pour objet d'assurer le secrétariat ainsi que les études et analyses nécessaires à la mise en œuvre du SAGE COC, pour le compte de la Commission Locale de l'Eau (CLE), en tant que structure porteuse, conformément à l'article R. 212-33 du code de l'environnement.

Le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin assure un rôle d'animation des travaux de la CLE.

Le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin a également pour objet, sur le fondement de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SAGE), et plus particulièrement toutes les actions et opérations sans maîtrise d'ouvrages spécifiquement dédiées par la loi ».

Ces statuts seront vus lors du prochain conseil syndical du syndicat du SAGE COC prévu le 16 décembre 2024 pour être validés et ainsi transmis à la préfecture pour approbation .

ARRETE PREFECTORAL D'APPROBATION DU SAGE COC

Le 3 février 2022, le SAGE, dans ses documents (PAGD et Règlement), a été approuvé à l'unanimité par les membres de la CLE et le 10 juillet 2023, le SAGE COC a été adopté par la CLE.

Cette approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des côtiers ouest cotentin devrait aboutir début 2025 suite à l'approbation des nouveaux statuts du syndicat du SAGE COC par la Préfecture qui doivent être validés par les EPCI en amont (délai de 3 mois)

ANIMATION DU SYNDICAT DU SAGE COC

Dans son objectif N°1 du SAGE COC intitulé «**améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau** » et notamment dans la disposition N°13 « **améliorer la connaissance des volumes prélevés et des ressources mobilisables** » le syndicat du SAGE COC se devait de mener une étude des volumes prélevables.

L'AESN a lancé l'appel à projet pour cette étude le 20 mars 2024 avec une date limite de dépôt des dossiers: 30 septembre 2024 pour un examen des premiers dossiers de demandes d'aides: à partir de décembre 2024 (le syndicat du SAGE COC à cette date n'est pas opérationnel)

Cette étude concerne en fait l'ensemble du territoire du département de la Manche, aussi à cet effet **une convention a été signée le 27 mai 2024 entre la structure porteuse du SAGE COC et le SDEAU 50 pour porter cette exploration à l'échelle INTER SAGE**

Cette convention signée pour une durée de 3 ans a pour principe de base :

Mutualisation des animateurs au sein du SDeau50 via une convention de partenariat :

1. Relance d'une dynamique départementale sur la question de l'adaptation au changement climatique
2. Création d'une équipe « ressource » pluridisciplinaire (AAC, SAGE, hydrogéologie, agronomie, animation, milieu naturel, urbanisme...) à l'échelle départementale: Forte plus-value sur les compétences qui sont mobilisables par tous
3. Financement par le SDeau50 au titre de sa compétence obligatoire du reste à charge des animations après déduction des aides de l'AESN : Harmonisation des financements de l'alimentation en eau potable

Maintien des structures porteuses et des CLE sur territoires existants :

1. Conventonnement de partenariat sur 3 ans sur rôle, financement et objectifs

ETUDES VOLUMES PRÉLEVABLES PRÉSENTATION PAR LE SDEAU 50

L'objet de l'Etude Volumes Prélevables est d'approfondir, sur l'ensemble des principaux bassins versants présents dans la Manche, la connaissance sur l'équilibre entre besoins et ressources, en tenant compte des exigences des milieux aquatiques et dans une perspective de changement climatique et d'évolution des usages. Le projet concerne l'ensemble des bassins versants et dépasse donc les simples limites administratives du département de la Manche.

L'ambition de cette étude est d'éclairer les différentes Commission Locale de l'Eau (CLE) afin que celles-ci puissent dans une seconde phase définir les débits objectifs d'étiage, les niveaux d'eau objectifs, des volumes prélevables à différentes périodes de l'année, à leur répartition entre les catégories d'usagers et des conditions de prélèvements. Ces éléments pourront faire l'objet d'une éventuelle intégration dans les documents des SAGE ou d'un Projet de Territoire de Gestion de l'Eau.

Les travaux seront supervisés par le SDeau50 et ses partenaires, sous la forme d'un travail collectif au sein de la gouvernance mise en place et indiquée dans ce document.

Analyse hydrologique et hydrogéologique de l'hydrosystème permettant de quantifier la ressource

Inventaire des prélèvements et quantification de leur impact

Identification des enjeux et objectifs de préservation de la ressource et des milieux naturels associés

Volet prospectif intégrant les effets du changement climatique et les évolutions du territoire

- ⇒ Objectifs de gestion
- ⇒ Limitation/répartition si nécessaire fixée par la CLE dans le SAGE

Appel à projet AESN

- Financement des études volumes prélevables à 100%
- Nécessite d'avoir une vision sur un territoire adapté (ressource-échange)
- Réponse avec marchés pour le 30 septembre 2024

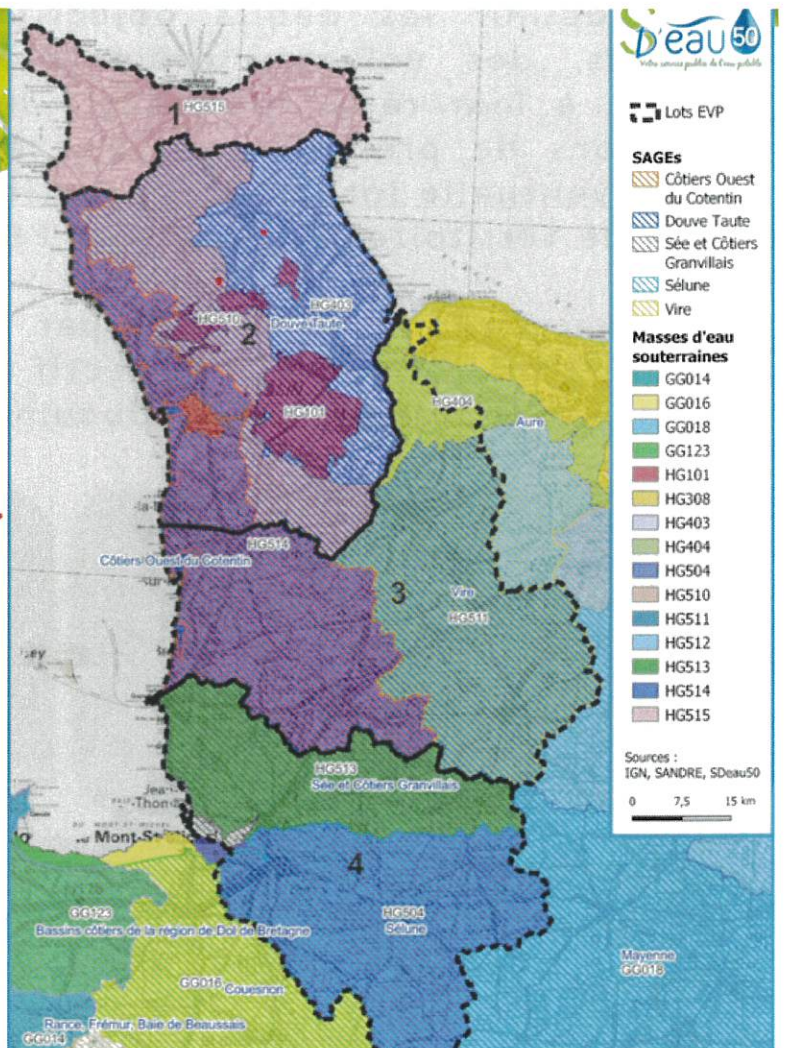
Proposition du SDeau50

- Maîtrise d'ouvrage de l'étude par le SDeau50
- Mise en place d'une comitologie pour intégrer plus fortement les CLE des SAGE
- Méthodologie et réflexion communes sur des territoires adaptés



L'étude est découpée en 4 lots :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Masse d'eau souterraine	HG515	HG403 HG101 HG510 HG514 partie Nord	HG511 HG404 en partie HG514 partie Sud	HG513 HG504
SAGE concerné	Aucun Nord cotentin	Douve-Taute Côtiers Ouest Cotentin	Vire Côtiers Ouest Cotentin	Sée et Côtiers Granvillais Sélune



L'ÉTUDE EST DÉCOUPÉE EN 9 PHASES :

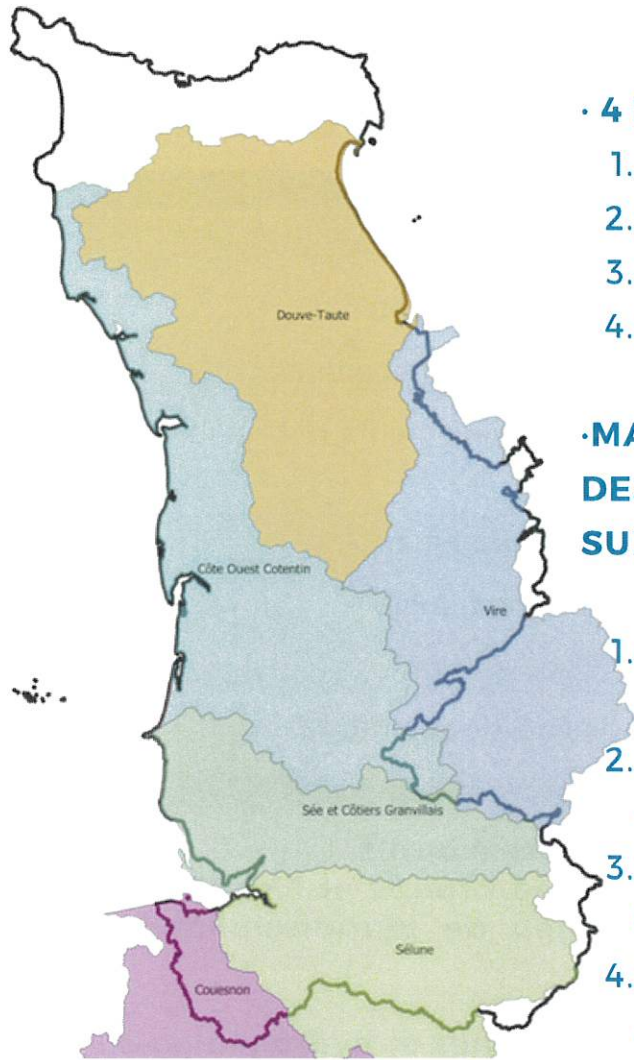
36 MOIS POUR LES PHASES 0 À 6 ET 48 MOIS POUR L'ENSEMBLE

	Phase	Détail
	0	Appropriation du territoire
Gouvernance	1	Gouvernance et conditions de concertation
Etat des lieux	2	Caractérisation hydrogéologique et hydrologique
	3	Inventaire le plus exhaustif des prélèvements, des rejets et des transferts
	4	Etat des lieux des enjeux environnementaux
Volume prélevable	5	Diagnostic de l'état actuel et méthodologie
	6	Détermination des indicateurs de gestion
	7	Estimation des volumes et diagnostic quantitatif
	8	Analyse prospective des ressources et des usages

- Les Bureaux d'Etudes : ANTEA / FISH-PASS et boîte à outils
L'équipe Projet est constituée par les sociétés Antea Groupe et Fish-PASS, réuni en groupement, de manière à répondre à l'enjeu de pluridisciplinarité que requiert la mission.
- Antea Groupe assure la compétence eaux souterraines et hydrogéologie :
L'équipe Géo-Hyd digital Géosciences d'Antea Groupe assure les compétences milieux aquatiques et système d'informations (acquisition/bancarisation et analyse de source de données massives) et climat,
- FISH-PASS assure la compétence hydrobiologie,
- L'Ouvre-Boites (sous-traitant) assure la compétence concertation.

Phase	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
0	12 900 €	26 100 €	19 000 €	19 000 €
1	9 500 €	x	X	X
2	46 000 €	95 000 €	53 000 €	50 000 €
3	48 000 €	73 000 €	54 000 €	51 000 €
4	123 375 €	155 675 €	136 425 €	133 425 €
5	15 000 €	30 000 €	17 000 €	16 000 €
6	23 000 €	35 000 €	26 000 €	25 000 €
7	28 500 €	52 500 €	48 500 €	46 500 €
8	48 000 €	82 500 €	68 500 €	66 500 €
Montant DPGF en € HT	354 275 €	549 775 €	422 425 €	407 425 €
Estimation en € HT	400 000 €	600 000 €	500 000 €	500 000 €
Variation avec l'estimation	11.43 %	-8,37 %	15.52 %	18.52 %

ANIMATION DES SAGE



- 4 REJOIGNENT LE SDEAU50 EN 2024/2025 :
 1. DOUVE-TAUTE
 2. VIRE
 3. COC
 4. SÉLUNE

• MAINTIEN DES STRUCTURES PORTEUSES ET DES CLE SUR TERRITOIRES EXISTANTS

1. **Arthur LENGRONNE** le 1er Octobre :
Animateur SAGE Douve Taute
2. **Céleste MOUGARD-CHAMPION** le 14 Octobre :
Animatrice SAGE Vire
3. **Jérôme LE CAM** mi février 2025 : **Animateur SAGE COC**
4. **1 Nouvel animateur** : SAGE Sélune en cours de recrutement

Structure porteuse/CLE

- Financement actions liée directement au SAGE
- Portage politique

SDeau50

- Financement animation
- Portage organisationnelle



Avec le soutien financier :



Contact:

Pavillon de la Sienne
22 Impasse de l'ancienne Gare
50450 Gavray-sur-Sienne

02.33.61.12.79
sage-coc@sage-coc.fr

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi :
8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00
Le vendredi :
8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00

